

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997

21 rue Daviel – 75013 Paris

Télécopie : 01 44 07 07 44

Tél. 01 43 29 66 70

E-mail : spp@spp.asso.fr

DR/CB/JA/MAL/SPP/2016-188

Paris, le 9 novembre 2016

Aux membres de la SPP

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE - CONVOCATION

DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016 à 14h30

SPP - 21 rue Daviel – 75013 Paris – Salle de conférences

Code porte : 1915

Chers Collègues,

Cette assemblée générale est convoquée à titre extraordinaire et se déroulera selon les critères simples de nos statuts pour une assemblée générale : pas de quorum ; pas de différenciation des catégories ; 2 pouvoirs maximum ; majorité simple des « suffrages exprimés ».

Ordre du jour

Invitation de M. Bahri, expert-comptable.

1/ Changement d'établissement bancaire, rachat de l'emprunt principal et contraction du nouvel emprunt

a/ En cas d'acceptation par la Société Générale de la subrogation du privilège de prêteur de deniers :

- Proposition de rachat par La Banque Postale, validée par son comité de crédit, de l'emprunt principal d'acquisition de la rue Daviel à un taux de 1,47 % sur 16 ans. Emprunt de 1.875.000 € (soulte due à la Société Générale de 65.000 € incluse), subrogation du privilège de prêteur de deniers de la Société Générale vers La Banque postale. Vote.
- Emprunt complémentaire de 300.000 € sur une durée de 10 ans, à un taux de 1,09 %, avec prise d'hypothèque de premier rang sur le 21 rue Daviel, Paris 13^{ème}. Vote.

b/ En cas de refus par la Société Générale de la subrogation du privilège de prêteur de deniers :

- Proposition de rachat par La Banque Postale, validée par son comité de crédit, de l'emprunt principal d'acquisition de la rue Daviel à un taux de 1,47 % sur 16 ans. Emprunt de 1.875.000 € (soulte due à la Société Générale de 65.000 € incluse), avec prise d'hypothèque de premier rang sur le 21 rue Daviel, Paris 13^{ème}. Vote.
- Emprunt complémentaire de 300.000 € sur une durée de 10 ans, à un taux de 1,09 %, avec prise d'hypothèque de second rang sur le 21 rue Daviel, Paris 13^{ème}. Vote.

2/ Questions diverses.

Votre droit de vote est conditionné par le paiement intégral de votre cotisation 2015 au 31 décembre 2015.

Nous vous prions de recevoir, Chers Collègues, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Denys RIBAS
Président

Clarisse BARUCH
Secrétaire Générale

Jacques ANGELERGUES
Secrétaire Général adjoint

IMPORTANT : Pour pouvoir participer à l'assemblée générale, il est indispensable que chaque membre signe la feuille de présence **AVANT D'ENTRER DANS LA SALLE : Accueil à partir de 14h.**

Nota : Conformément à l'article 8 des statuts et à l'article II-1.d du règlement intérieur, chaque membre peut recevoir deux pouvoirs.

P.J : - Pouvoir.

SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

POUVOIR

Je soussigné(e) déclare donner

pouvoir à

pour me représenter à **l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 2016.**

Signature :

P.S. : Ce pouvoir peut être remis à un membre titulaire ou adhérent